

# Action 2 : Construire une vision commune

∞ 2.1 Mobiliser les propriétaires forestiers

∞ 2.2 Assurer une cohérence public/privée

∞ 2.3 Se concerter

➔ 2.4 Rédiger un document d'aménagement

## 2.1 Mobilisation de propriétaire forestier

Surface : 1500

Nombre de propriétaires  
adhérents : 134

Fermeture du périmètre : 24

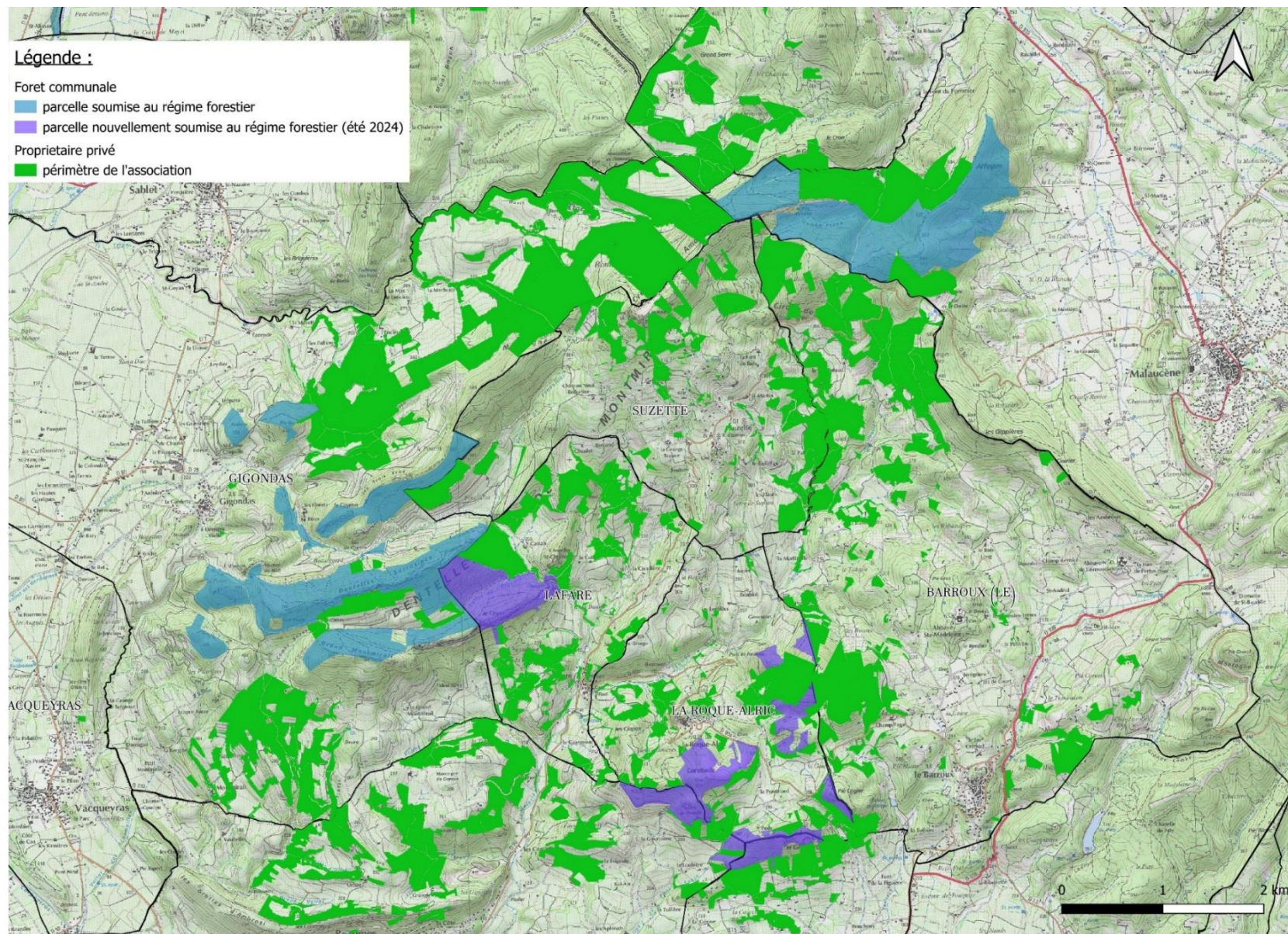
Lancement de l'offre de PSG  
aux gestionnaires : 24 février

Avenant à prévoir pour  
intégrer les derniers  
adhérents

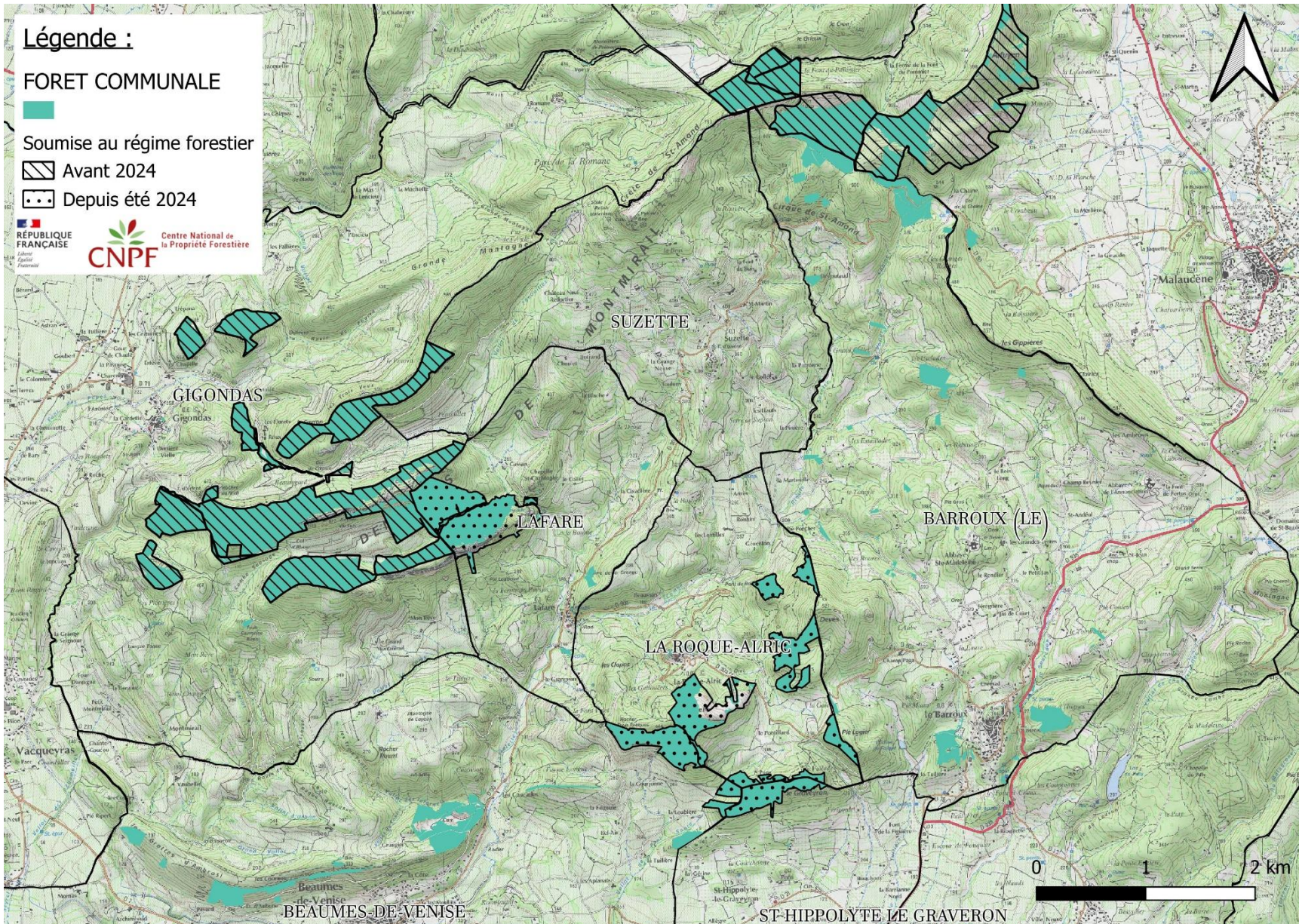


ASL DES DENTELLES

POUR UNE FORÊT PLUS BELLE



## 2.2 Assurer une cohérence public/privés



**Forêt communale sous régime forestier**

**Gigondas : 186 ha**

**Malucène : 169 ha**

**La Roque-Alric : 53,23 ha**

**Beaumes-de-Venise : 21,57 ha**

**Saint-Hippolyte-Le-Graveyron : 12,88 ha**

**Forêt communale non soumise**

**Le Barroux : 31 ha**

**Beaumes-de-Venise : 36,34 ha**



## 2.2 Assurer une cohérence public-privé



- Objectif :
  - ✓ Accompagner les élus dans la mise en gestion des espaces forestiers
- Actions réalisées :
  - ✓ Sensibilisation des élus
  - ✓ Réunion de travail et rencontres pour les accompagner
- Actions prévues :
  - Accompagnement des élus lors de la rédaction des aménagements



## 2.3 Se Concerter

### Organisation des ateliers

- **1<sup>er</sup> temps : Présentation & appropriation des diagnostics**
  - Cheminement pédagogique et informatif
  - Cartes (thèmes principaux du diagnostic)
  - Appropriation des résultats du diagnostic
- **2<sup>ème</sup> temps : Atelier de concertation n°1 – Enjeux, défis communs et objectifs**
  - Identification des éléments en tension et des points de friction
  - Détermination des défis communs
  - Définition des objectifs
- **3<sup>ème</sup> temps : Atelier de concertation n°2 – Objectifs et actions**
  - Classement et définition des actions
  - Construction des actions à mener

**NOUS SOMMES ICI !**

- Rédaction et partage d'un rapport final de synthèse de la concertation



# Atelier de concertation Enjeux, Défis communs et Objectifs

- **1<sup>er</sup> atelier de concertation : choix des participants**
- **Afin d'assurer la représentativité des parties prenantes, près de quarante personnes ont été invitées lors du 1<sup>er</sup> atelier :**
  - **Propriétaires (14 invités, 6 présents) : forestiers à titre personnel ou au titre d'une entreprise, en activité ou à la retraite.**
  - **Elus du territoires (3 invités, 3 présents) : mairies de Gigondas, La Fare et Beaumes-de-Venise.**
  - **Acteurs du secteur public (5 invités, 5 présents) : collectivités territoriales, l'ONF, la DDT et le Parc naturel du Ventoux.**
  - **Des acteurs associatifs (3 invités, 2 présents) : en lien avec la biodiversité (LPO) et la représentation des intérêts agricoles et pastoraux (CERPAM).**



# Atelier de concertation Enjeux, Défis communs et Objectifs

- Un atelier de concertation en 4 groupes
  - Chaque groupe aborde un des 4 grands enjeux identifiés, représentés par une couleur
1. **DFCI et risque incendie** : acteurs publics (ONF, département), propriétaires, et 2 élus
  2. **Biodiversité et état sanitaire des forêts** : acteurs associatifs (LPO), propriétaires, 1 agent du Parc Naturel Régional du Ventoux
  3. **Pastoralisme, agriculture et filière bois** : acteurs associatifs (CERPAM), des propriétaires et 1 élu
  4. **Loisirs, tourisme et enjeux paysagers** : acteurs publics (DDT, Parc du Ventoux), propriétaires
- Les groupes ont eu 1h30 pour parler des enjeux qui leur ont été confiés et définir leurs objectifs.



# Atelier de concertation Enjeux, Défis communs et Objectifs

- **2<sup>ème</sup> atelier de concertation :**

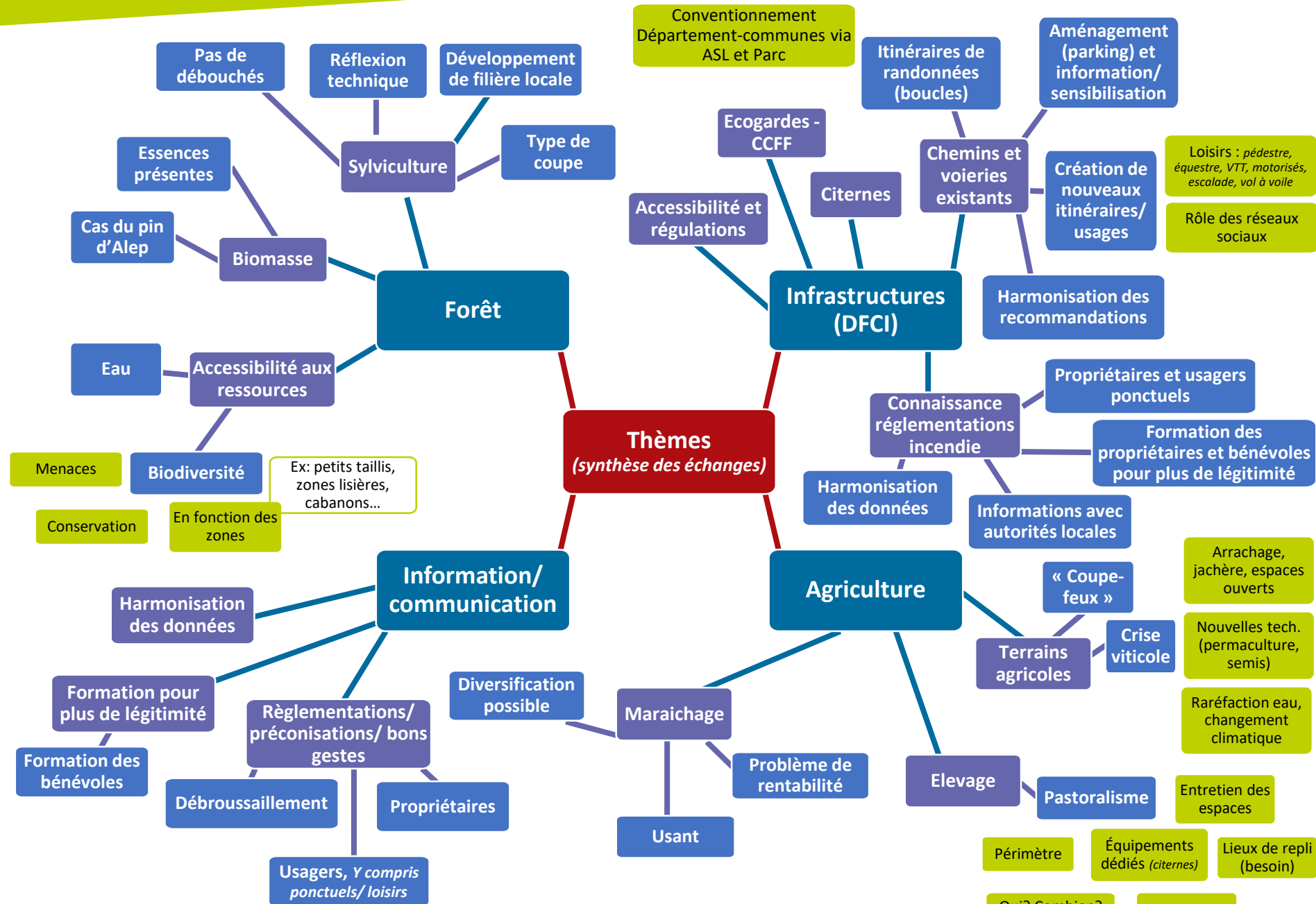
- **Le second atelier, en revanche a compté bien moins de participant et en particulier moins de propriétaire, ce qui a compliqué les efforts de concertations du projet :**
  - **Propriétaires (14 invités, 4 présents) : forestiers à titre personnel ou au titre d'une entreprise, en activité ou à la retraite.**
  - **Elus du territoires (3 invités, 1 présents) : mairies de Gigondas, La Fare et Beaumes-de-Venise.**
  - **Acteurs du secteur public (5 invités, 5 présents) : collectivités territoriales, l'ONF, la DDT et le Parc naturel du Ventoux.**
  - **Des acteurs associatifs (3 invités, 3 présents) : en lien avec la biodiversité (LPO) et la représentation des intérêts agricoles et pastoraux (CERPAM).**





# Résultats temporaires des ateliers schématisés





Carte des objectifs et des enjeux issus du travail de synthèse du 1<sup>er</sup> atelier de concertation



# • Des enjeux qui appellent à l'action : Qui ? Où ? Quand ? Comment ?

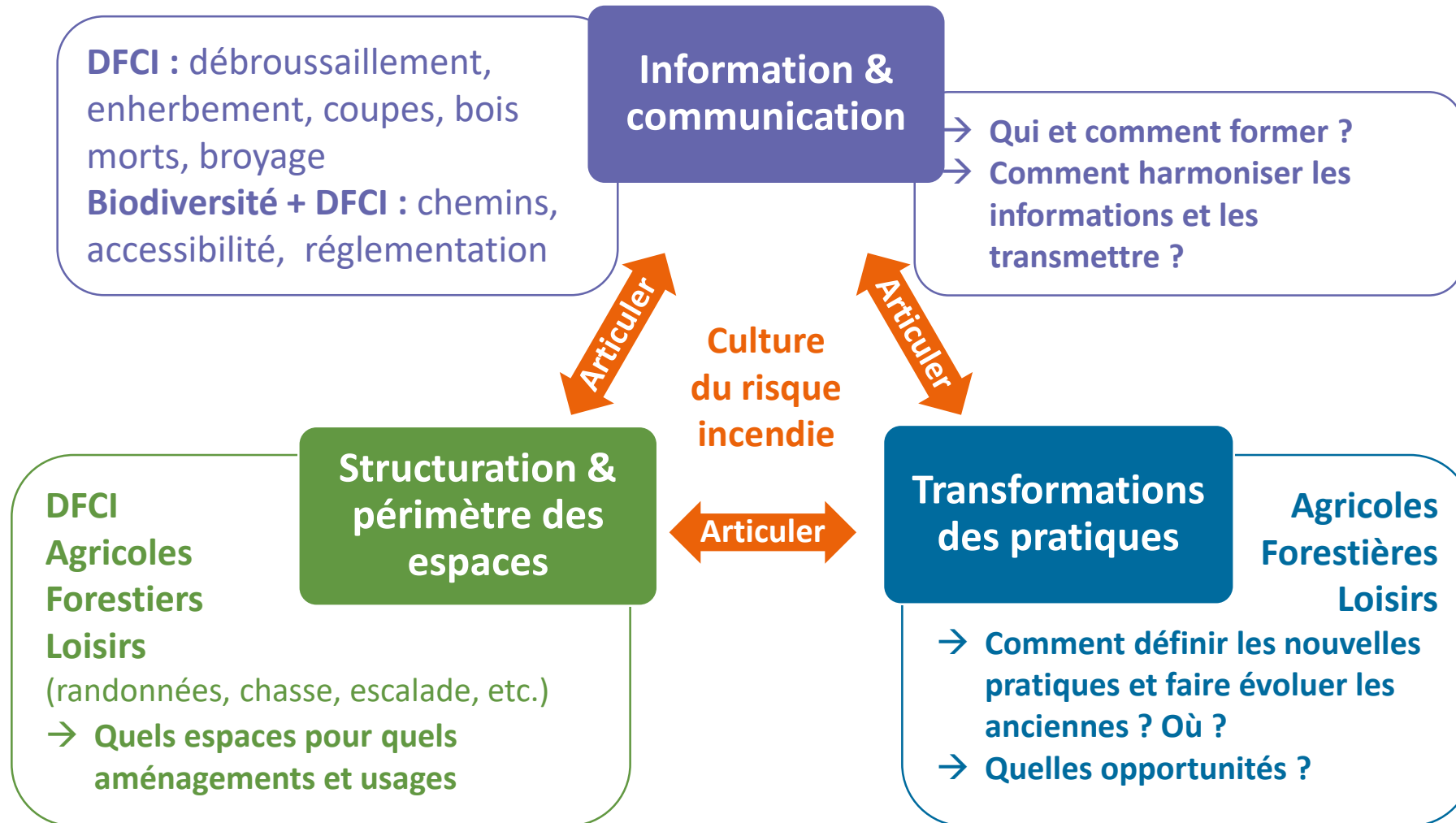


Schéma de visualisation des grands enjeux et de leurs questionnements



# • Comment l'ASL peut-elle agir en fonction des enjeux présents sur son territoire ?

Statuts de l'ASL  
des Dentelles



Le projet CIGeFor-Dentelles permet à l'ASL :

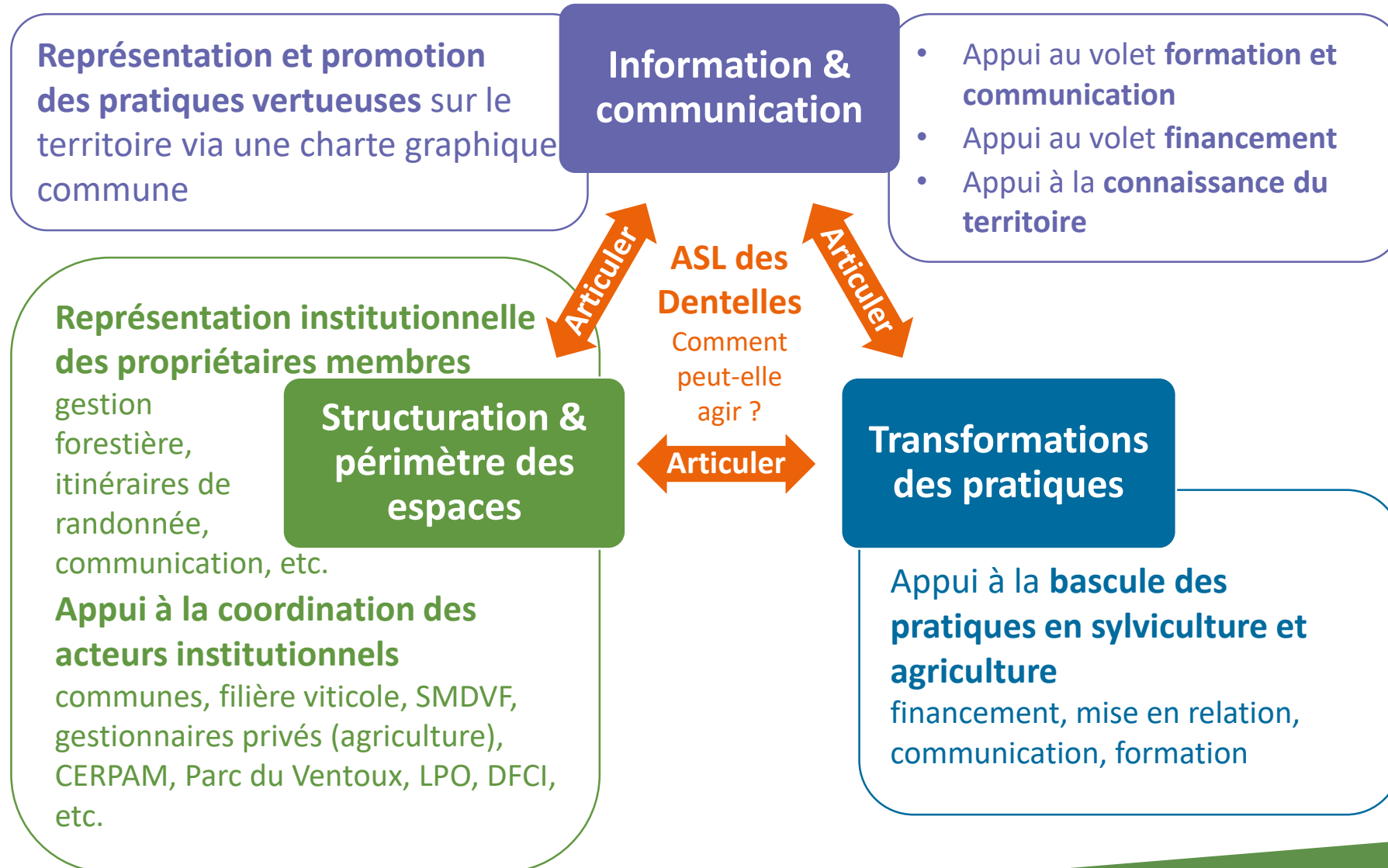
- D'agir comme **maître d'ouvrage** délégué et/ou **maître d'œuvre** pour le compte de ses membres, pour toute opération choisie visant la **gestion durable et multifonctionnelle des espaces boisés ou agricoles** du périmètre défini.
- D'élaborer un **Plan Simple de Gestion (PSG)** agréé par le CRPF.

A l'avenir, via le PSG,  
l'ASL pourrait :

- Représenter et promouvoir **les pratiques vertueuses sur le territoire.**
- Soutenir et renforcer **la connaissance du territoire, les leviers d'action et de financement.**
- **Fédérer et assister les propriétaires** sur les trois volets  
information, formation et communication ; structuration et périmètre des espaces ;  
transformation des pratiques.



# • Comment l'ASL peut-elle agir en fonction des enjeux présents sur son territoire ?



## 2.4 Rédiger un document d'aménagement : Ce qu'il va contenir

**Document d'aménagement : Pour le gestionnaire et la rédaction du PSG, va contenir les propositions sylvicole et les aménagements prévues sur le massif en fonction des zones résultant du diagnostic et de l'étude sociologique.**

On y retrouvera :

Contexte local & le territoire concerné

Tous les diagnostics présentés et les enjeux décrits (biodiversité, DFCI, pastoralisme, peuplement forestier actuel)

Aménagement du territoire avec des propositions sylvicoles ( type de gestion en fonction des peuplement, préconisation technique )

Peuplement futur



## Légende :

▭ Limites de l'ASL

### Zonage d'aménagement

▨ Dynamique vitipasto 2023-2024

▨ Potentiel paturable

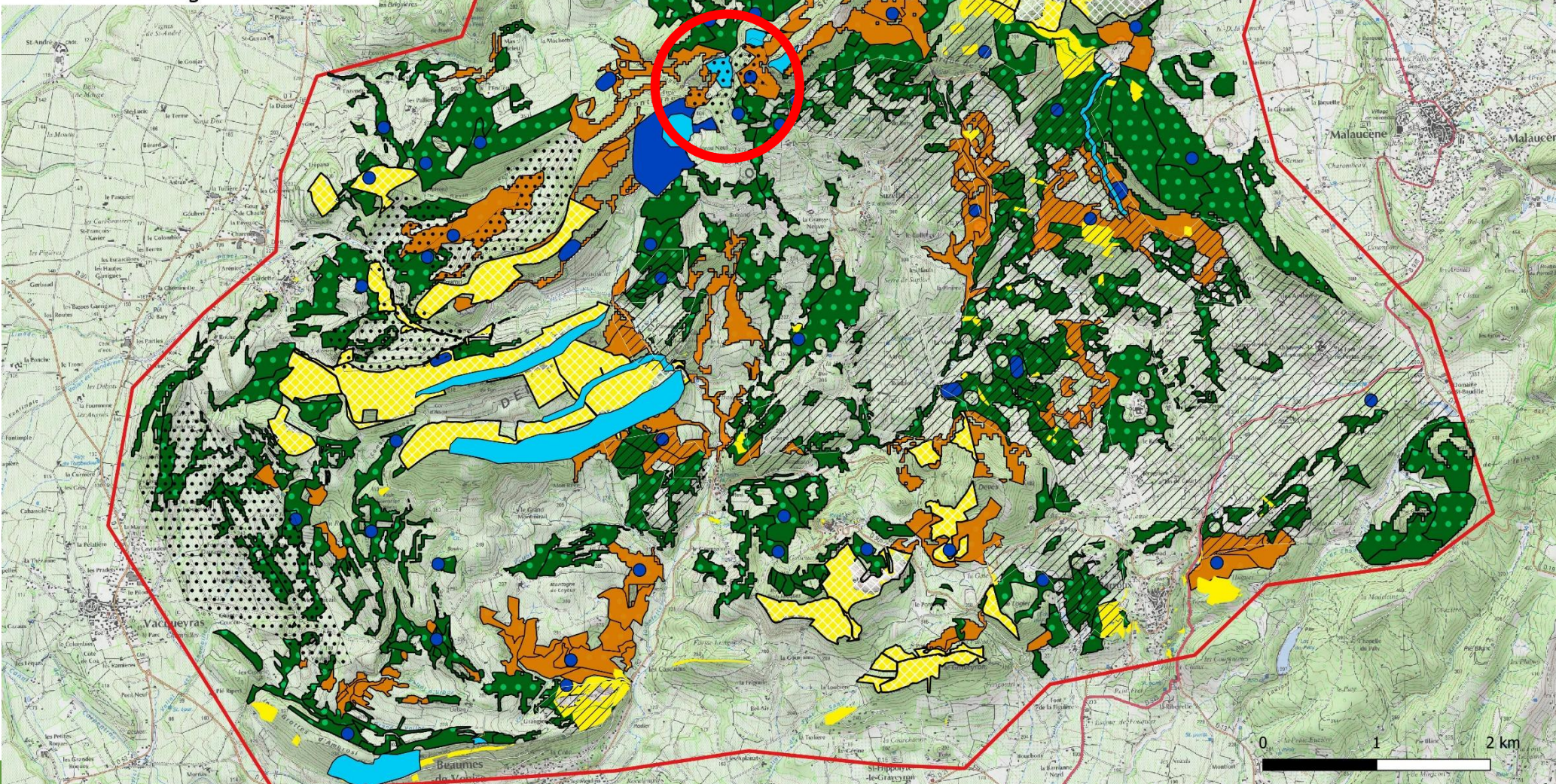
▨ zone à enjeu biodiversité

▨ Evolution naturelle

### FORET COMMUNALE

▨ forêt communale

▨ soumise au régime forestier



# Quel type de gestion adopter

Légende :

Biodiversité

■ îlot de sénescence

■ Biodiversité spécifique

Pastoral

■ Dynamique vitipasto 2023-2024

/// Potentiel paturable

Peuplement forestier

■ CP - Chêne Pubescent

■ CP - Chêne Pubescent

■ CV - Chêne Vert

■ CV/CP - Mélange feuillu

■ CVCP - Mélange feuillu

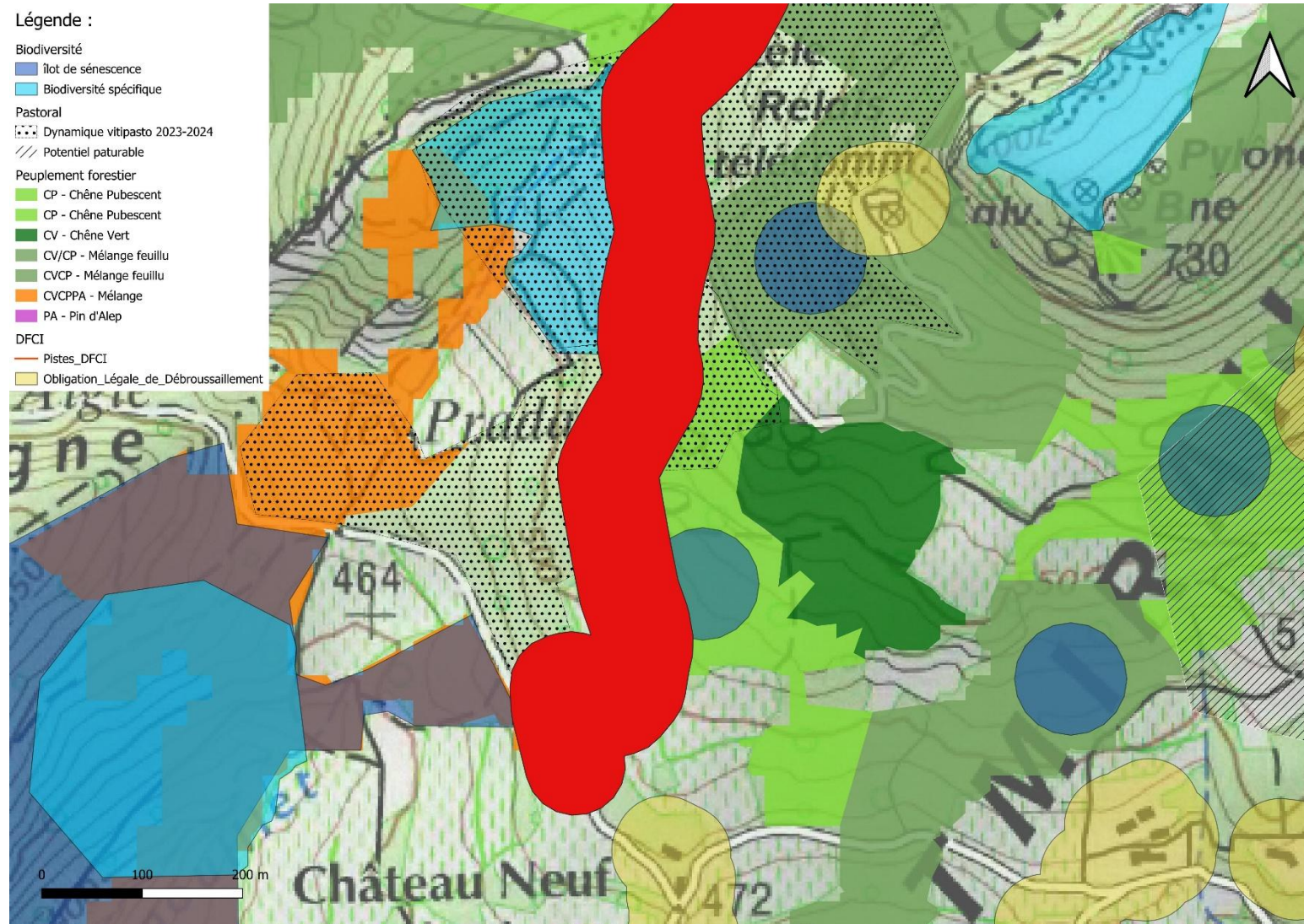
■ CVCPPA - Mélange

■ PA - Pin d'Alep

DFCI

— Pistes\_DFCI

■ Obligation\_Légale\_de\_Débroussailement





# Quel type de gestion adopter

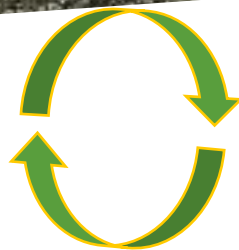
Légende :  
 Biodiversité  
 îlot de sénescence  
 Biodiversité spécifique



Essences	Peuplement actuel	Peuplement objectif	Remarques	Préconisations	Paysager
Pin d'Alep	Futaie régulière	Futaie mélangée	Dans les peuplements en phase d'installation : dépeçage tardif à prévoir. Densité objectif autour de 1000 tiges/ha	Maintien de vieux arbres d'intérêt écologique et d'îlots de sénescence dans l'ensemble du massif.	Amener une structure irrégulière favoriserait la biodiversité tout en limitant l'accès aux sous-bois
			Dans les peuplements en phase d'amélioration : prélèvement maximum de 30 % du volume de bois mais avec des rotations entre les éclaircies plus rapprocher. Le volume prélevé doit prendre en compte les cloisonnements.		
			Dans les peuplement d'âge mur, échéance du peuplement doit être le plus repoussée afin de permettre le bon développement des feuillus ( les préserver lors de l'exploitation pour amener à un mélange). Un travail du sol adapté pourra faciliter la régénération de pin (aurier, buis, chêne kermes, thym, romarin, cyste) au vue de l'irrégularisation du peuplement, garder les petits diamètre si déjà présents et ouvrir progressivement. Favoriser les Chênes déjà présents tout en leur laissant suffisamment d'ombre pour se développer sans faire de gourmand.		
Pin Sylvestre	Futaie régulière	Futaie régulière	Reliquat	Evolution naturelle	
Hêtre	Futaie régulière	Futaie régulière	Reliquat en fond de vallon	Evolution naturelle	
Chêne pubescent	Taillis sur mauvaise station	Mélange futaie/taillis	Traitement transitoire en attendant une capitalisation en brins pour permettre à terme une conversion vers futaie. Pas de coupe rase de taillis, conservation par bouquets avec au minimum 200 tiges/ha.	Dans des zones où les enjeux se croisent, adapter la pression pastorale. Première éclaircie sylvopastorale : 20 à 35 cm Minimum 300 tiges/ha. Un arbre en moyenne tous les 6 m Charge et période adaptées au peuplement et aux besoins du troupeau. Seulement sur des zones spécifique comme celle au dessous des crêtes de Saint-Amand. Laisser des îlots de sénescence et les arbres remarquables.	Maintenir l'ambiance forestière taillis
		Futaie régulière	Conversion transitoire vers de la futaie irrégulière. Première éclaircie à réaliser par tige et non par cépée, sélection des plus vigoureuses. Veiller à ne pas mettre les arbres trop fortement à la lumière pour éviter les gourmand. Conserver le sous-bois. Première éclaircie à moins de 40 % du volume avec cloisonnement. Eclaircie suivantes moins de 30 % du volume, sur 15 à 20 ans		
	Taillis sur bonne station	Futaie régulière	Première éclaircie à moins de 40 % du volume avec cloisonnement. Eclaircie suivantes moins de 30 % du volume, sur 10 à 15 ans		
Chêne vert	Taillis sur mauvaise station	Mélange futaie/taillis	Traitement transitoire en attendant une capitalisation en brins pour permettre à terme une conversion vers futaie. Pas de coupe de renouvellement de taillis, conservation par bouquets avec tiges vigoureuses au houppier bien développé ou belle cépées entières, en bon état sanitaire. Susceptibles d'être maintenues sur plusieurs rotations. La surface terrière après coupe doit être comprise entre 4 et 13 m <sup>2</sup> . Maintien du nombre de tiges minimum de réserve à 300 tiges/ha	Dans des zones où les enjeux se croisent, adapter la pression pastorale. Première éclaircie sylvopastorale : 20 à 35 cm Minimum 300 tiges/ha. Un arbre en moyenne tous les 6 m Charge et période adaptées au peuplement et aux besoins du troupeau. Seulement sur des zones spécifique comme celle au dessous des crêtes de Saint-Amand. Laisser des îlots de sénescence et les arbres remarquables.	
	Taillis sur bonne station	Futaie régulière	Conversion transitoire vers de la futaie irrégulière. Première éclaircie à réaliser par tige et non par cépée, sélection des plus vigoureuses. Veiller à ne pas mettre les arbres trop fortement à la lumière pour éviter les gourmand. Conserver le sous-bois. Première éclaircie à moins de 40 % du volume avec cloisonnement. Eclaircie suivantes moins de 30 % du volume, sur 15 à 20 ans.		
chêne vert & chêne pubescent	Mélange futaie-taillis (feuillus)	Futaie irrégulière	Identification d'arbres avenir quel que soit le diamètre et leur âge (les plus vigoureux dans une cépées). Détourage (autour des perches, des PB et des essences minoritaire). Des éclaircies d'amélioration pour les PB BM et GB. Recépage de cépées de feuillus dominées (signes de dépérissement en priorité) avec pour logique de tenter une dernière fois de régénéré la souche en créant un sous-étage. Mener des coupes progressives et fréquentes, sur une phase de 20 à 50 ans. Capital d'équilibre de la surface terrière = 12 à 18 m <sup>2</sup>	Dans des zones où les enjeux se croisent, adapter la pression pastorale. Laisser des îlots de sénescence et les arbres remarquables.	
Mélange Pin Alep, Chêne vert et Chêne Pubescent	Mélange futaie-taillis (feuillus/résineux)	Futaie régulière	Conversion transitoire vers de la futaie irrégulière. Pour les feuillus : Identification d'arbres avenir quel que soit le diamètre et leur âge (les plus vigoureux dans une cépées). Détourage (autour des perches, des PB et des essences minoritaire). Des éclaircies d'amélioration pour les PB BM et GB. Recépage de cépées de feuillus dominées (signes de dépérissement en priorité) avec pour logique de tenter une dernière fois de régénéré la souche en créant un sous-étage. Mener des coupes progressives et fréquentes, sur une phase de 20 à 50 ans. Capital d'équilibre de la surface terrière = 12 à 18 m <sup>2</sup> Veiller à ne pas mettre les arbres trop fortement à la lumière pour éviter les gourmand. Conserver le sous-bois. Première éclaircie à moins de 40 % du volume avec cloisonnement. Eclaircie suivantes moins de 30 % du volume, sur 15 à 20 ans. Pour les pins : Si seulement en sur étage, laisser des semenciers et gérer l'apport de lumière au sol autour. Créer des trouées si nécessaire avec un diamètre de maximum 2 fois la hauteur du peuplement pour ne pas rompre la continuité du couvert. Lorsque la pinède représente plus de 60% du couvert libre, pratiquer des éclaircies successives. Les éclaircies viseront également à favoriser le développement du chêne tout en le protégeant lors de son développement PINS: entre 30-35 ans, pratiquer des éclaircies prélevant maximum 40 % du volume. Conserver une densité comprise entre 300 et 800 tiges/ha. Recéper les brins de taillis cassés lors des coupes de pins.	pastoralisme - production : Mener ouverture de trouées de 25 à 30 m de diamètre, dont la surface cumulée ne doit pas excéder plus du tiers de la surface du peuplement, couplée avec des éclaircies suivant l'itinéraire sylvicole de la gestion en futaie régulière dans le reste du peuplement. Lors de l'intervention suivante, il ne sera pas possible d'ouvrir de nouvelles trouées si le seuil du tiers du peuplement est atteint. Dans les peuplements clairs (couvert inférieur à 40%) on pourra procéder à une intervention conservant des bouquets d'un diamètre de 4 à 7 m distants entre eux d'une dizaine de mètres maximum. Au sein des bouquets, conserver au moins 100 arbres/ha au houppier développé et équilibré. une coupe de sylvopastoralisme sur certaine zone. Zone de biodiversité spécifique-production : La zone de nidification potentiel du circaète a été détournée et ne fera pas l'objet d'une production. Les zones ouvertes présentes doivent rester. Prévoir de limiter le développement des ligneux par extraction tous les 3 à 7 ans. Lors de la présence de restanques, travailler avec des petits engins pour éviter la destruction des habitats pour la biodiversité comme les reptiles et du patrimoine. Zone biodiversité - pastoralisme : éviter le pâturage lors de la floraison des aphyllantes (avril-juin).	



# Action 3 : Subvenir au futur



- 3.1 Label GIEEF (envoi de la demande suite à la réponse d'offre du gestionnaire)
- 3.2 Développer les financements forestiers
- 3.3 Résorber le problème foncier

# 3.2 Développer les financements forestiers



**Impliquez-vous localement :  
prenez racine au cœur des Dentelles !**

Décembre 2024

Participez à la **protection de la forêt** des Dentelles

Aidez à la mise en place de travaux sylvicoles nécessaire pour la **pérennisation** du massif forestier



**Prenez soin de votre territoire forestier !**

Montrez votre **volonté** de vous investir au sein de **votre territoire**

**Soutenez et valorisez** une association de propriétaires forestiers soucieux d'adopter une gestion adaptée à son milieu



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CNPE Provence-Alpes-Côte d'Azur

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT



# 3.3 Résorber les problèmes fonciers



- Objectif : Lutter contre le morcellement forestier privé
- Actions réalisées :
  - Transmission des données forestières
  - Diffusion d'une note méthodologique sur l'action foncière des collectivités
  - Accompagnement de 4 communes volontaires pour les former aux outils fonciers et à la mise en œuvre sur leur territoire
- Actions prévues :
  - Poursuivre l'accompagnement des communes volontaires

d	proprietai	dnuper	ddenom	statut	parcelle	code_insee	commune	si
178479	84F0008701MBB3QD	MBB3QD	FALQUE/MARII	Privé	840008000AS0390	84008	BARROUX (LE)	
178481	84F0008701MBB3QD	MBB3QD	FALQUE/MARII	Privé	840008000AS0392	84008	BARROUX (LE)	
178482	84F0008701MBB3QD	MBB3QD	FALQUE/MARII	Privé	840008000AS0393	84008	BARROUX (LE)	
178332	84F0008601MBB3P8	MBB3P8	FALQUE/HENRI	Privé	840008000AS0600	84008	BARROUX (LE)	
157143	84D0013401MBT73F	MBT73F	D'OLLONE/GILC	Privé	840008000AT0004	84008	BARROUX (LE)	
157056	84D0013401MBT73F	MBT73F	D'OLLONE/GILC	Privé	840008000AT0005	84008	BARROUX (LE)	
32719	84B0025101MBV3QK	MBV3QK	BOYER/JEAN-F	Privé	840008000AT0006	84008	BARROUX (LE)	
157144	84D0013401MBT73F	MBT73F	D'OLLONE/GILC	Privé	840008000AT0030	84008	BARROUX (LE)	
38552	84+0009701PBC2W4	PBC2W4	TERRE ET VIGN	Privé	840008000AT0140	84008	BARROUX (LE)	
154110	84D0009001MBWLT	MBWLT	DAMEK/CHRIS	Privé	840008000AT0141	84008	BARROUX (LE)	
42239	84+0014501PBD233	PBD233	SCI TIBERBRO	Privé	840008000AT0144	84008	BARROUX (LE)	
157146	84D0013401MBT73F	MBT73F	D'OLLONE/GILC	Privé	840008000AV0003	84008	BARROUX (LE)	



# 3.3 Résorber les problèmes fonciers

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
	idu	tex	geo_sectio	nomcommu	contenance	adresse	code	proprietai	contenance	Surf_P	
1	008000AM	191	840008000A	BARRIOUX	2,768	LE BOIS D	AM0191	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	2,768	0.6889	
2	91		M	(LE)		HUGUES					
3	008000A	192	840008000A	BARRIOUX	0,9120	LE BOIS D	AM0192	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	0,9120	5.4131	
4	92		M	(LE)		HUGUES					
5	008000AM02	264	840008000A	BARRIOUX	0,0165	L ECLUSE	AM0264	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	0,0165	5.4131	
6	64		M	(LE)							
7	008000AM02	265	840008000A	BARRIOUX	0,2077	LE ROCHER	AM0265	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	0,2077	5.4131	
8	65		M	(LE)		DE TALON					
9	008000AM02	267	840008000A	BARRIOUX	1,0482	LE ROCHER	AM0267	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	1,0482	5.4131	
10	67		M	(LE)		DE TALON					
11	008000AM02	268	840008000A	BARRIOUX	0,433	LE ROCHER	AM0268	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	0,433	5.4131	
12	68		M	(LE)		DE TALON					
13	0690000A002	23	MALAUCEN		15,98	LES	A0023	MBD9G2 - MME BONNOTIANNICK GISELE - Propriétaire	15,98	16.0864	
14	3		E			VALAISSES					
15	0120000B010	109	BEAUMES-		0,301	MONTAGNE	B0109	MB24DX - MME HOPPICOLETTE	0,301		
16	9		DE-VENISE			DE COYEUX					
17	012000A0041	415	BEAUMES-		0,0828	L	A00415	MB24DX - MME HOPPICOLETTE	0,0828		
18	5		DE-VENISE			ESTAGNEN					
19	0590000A003	39	LAFARE		0,99	MOURRE	A0039	MB24DX - MME HOPPICOLETTE	0,99		
20	9					FROID					
21	0590000B024	241	LAFARE		0,032	ROCHER	B0241	MB24DX - MME HOPPICOLETTE	0,032		
22	1					POURRI					
23	0490000C009	93	GIGONDAS		1,283	GRAND	C0093	MBSTD5 - M TELLENEJEAN JOSEPH - Propriétaire	1,283	1,26	
24	3					MONTMIRAI					
25						L					

**EXCEL DES PROPRIETAIRES - VENTES**





**Merci de votre attention**

Copyright photo : @CNPF

